

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article626>



9 décembre Journée de la laïcité

- Administratif - Notes, Circulaires & formulaires -

1 La France est une République indivisible, unique, démocratique et laïque. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens et de tous les citoyens, sans distinction de territoire. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République est une démocratie. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction de territoire. Elle respecte toutes les croyances. Elle n'a pas de religion d'Etat.

• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites des libertés publiques.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de l'école avec l'égalité et la fraternité de tous avec le respect de l'unité nationale.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ses principes.

6 La laïcité de l'école est une valeur fondamentale de la République. Elle garantit la liberté de conscience et de culte de tous les élèves, sans distinction de territoire. Elle est le principe de la neutralité de l'école, qui ne favorise ni empêche aucune religion, aucune croyance, aucune conviction.

7 La laïcité assure aux élèves le droit de libre conscience et de libre culte.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression de chacun dans la limite de son fonctionnement de l'école, sans distinction de territoire, de religion, de conviction, de culture ou de langue maternelle.

9 L'école garantit le respect de toutes les religions et de toutes les convictions, sans distinction de territoire. Elle assure la liberté de conscience et de culte de tous les élèves, sans distinction de territoire. Elle est le principe de la neutralité de l'école, qui ne favorise ni empêche aucune religion, aucune croyance, aucune conviction.

10 Il appartient à tous les personnels de l'école de garantir la liberté de conscience et de culte de tous les élèves, sans distinction de territoire. Ils veillent à leur respect dans toutes les situations. Ils leur permettent de porter la croix, le voile, le turban ou les autres signes religieux, à l'exception des signes ostensibles.

11 Les personnels ont un devoir de neutralité religieuse. Ils ne peuvent pas favoriser ou défavoriser aucune religion, aucune conviction, aucune culture ou aucune langue maternelle.

• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •

12 Les enseignements sont laïques. Ils ne favorisent aucune religion, aucune conviction, aucune culture ou aucune langue maternelle. Ils sont impartis dans une perspective de laïcité. Aucun élève ne peut recevoir une éducation religieuse ou philosophique par l'école, à l'exception de la formation civique.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour empêcher ou favoriser une religion, aucune conviction, aucune culture ou aucune langue maternelle.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des établissements scolaires, y compris celles qui régissent l'habillement, sont laïques. Le port de signes ou tenues par lesquelles des élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs actions et leurs attitudes, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Date de mise en ligne : dimanche 26 novembre 2017

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits

réservés

Le ministère s'inscrit dans les commémorations annuelles de la journée du 9 décembre, journée anniversaire de la loi de 1905 portant séparation de l'Église et de l'État. Cet anniversaire fournit l'occasion de rappeler l'importance d'une pédagogie de la laïcité, principe fondateur de notre École et de notre République, ainsi que des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui sont étroitement liées et que l'École a pour mission de faire partager aux élèves.

Quelques ressources à votre disposition :

- le livret laïcité permet de répondre aux enjeux d'une pédagogie de la laïcité au quotidien et permet de gérer, en renvoyant aux règles juridiques, les difficultés qui peuvent être soulevées par des élèves ou des parents
- des fiches ressources pour le cycle 2 et le cycle 3

D'autres ressources en ligne, sur le site [EDUSCOL](https://www.eduscol.education.fr/).